

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES DONNÉES COMMANDÉES AU TRAVERS DU GEOSHOP DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

1. De par l'utilisation du GeoShop (guichet virtuel de commandes de géodonnées) de la République et du Canton de Neuchâtel (ci-après GeoShop), le client déclare accepter les présentes conditions générales.
2. Les conditions d'utilisation des données commandées au travers du GeoShop sont valables pour toutes les données commandées. A noter que pour les données de la mensuration officielle, les articles 18 à 23 du [Règlement d'exécution de la loi cantonale sur la mensuration officielle](#) (RLCMO) du 18 décembre 1995, ainsi que le complément se trouvant à la fin des présentes conditions, s'appliquent en plus.
En complément de l'art. 20, al.2 du RLCMO, les documents graphiques émis par l'utilisateur doivent porter la référence de la source cadastrale et de sa date d'émission, en indiquant clairement (à côté ou sur les représentations cartographiques):
« Établi sur la base des données de la mensuration officielle du [date du fichier] »
et
Référence SGRF: (le nom du fichier des données)
3. Le Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF), met les géodonnées du SITN à disposition des clients Geoshop pour une zone délimitée dans le cadre du mandat mentionné lors de la commande.
4. Le client du Geoshop s'engage à n'utiliser ces données que dans le cadre du mandat mentionné lors de la commande.
5. Chaque mandat doit faire objet d'une nouvelle commande afin d'assurer l'actualité des données et de permettre un suivi de l'utilisation des différents produits pour évaluer l'importance et la répartition géographique des données mises à disposition.
6. Toute utilisation commerciale ou dans d'autres buts que celui du mandat mentionné lors de la commande est interdite.
7. Le droit d'utilisation des données par les mandataires s'éteint avec l'expiration du mandat mentionné lors de la commande et les données doivent être supprimées de tout support informatique à ce moment.
8. La remise des données du SITN à des tiers (bureaux d'ingénieurs ou de logiciels informatiques, services fédéraux, cantonaux ou communaux, particuliers, etc.) est interdite. Lors de la commande de données pour une entreprise générale ou par un consortium, tout sous-traitant ayant accès aux données doit prendre connaissance des conditions générales d'utilisation et y est soumis.
9. La publication des géodonnées sur un géoportail internet ou des géoservices est interdite. Une telle utilisation doit faire l'objet d'un contrat spécifique.
10. Sur tous les rapports et publications doit figurer la mention : "Données cartographiques du SITN © [année de commande des géodonnées] / Service de la Géomatique et du Registre Foncier" pour indiquer l'origine des données.
11. Des reproductions graphiques autres que celles réalisées dans le cadre du mandat mentionné lors de la commande sont interdites.
12. Malgré le plus grand soin porté à la saisie, la gestion et la diffusion des géodonnées, l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité et l'actualité de ces données ne peuvent être garantis. Le service de la géomatique et du registre foncier décline toute responsabilité en cas de dégâts, problèmes résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces données.
13. En cas de non-respect des conditions générales d'utilisation, le SGRF peut prendre des mesures immédiates telles que l'exclusion en tout temps et sans avertissement de l'accès de l'utilisateur aux prestations offertes.
14. Le SGRF peut modifier ces conditions d'utilisation générales en tout temps en actualisant les conditions d'utilisation publiées ici et en avertissant les clients

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT**
SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET
DU REGISTRE FONCIER

Complément d'information pour les données de la mensuration officielle

1. Les limitations d'utilisation concernant la force juridique, la précision et la mise à jour des données de la mensuration officielle sont les suivants :

- Seuls les immeubles et servitudes enregistrés au registre foncier sont valables.
- La précision des données n'est pas absolue et ne permet pas de déduire des distances au cm. Dans le cas où cette précision est nécessaire, il est recommandé de s'adresser à un bureau d'ingénieur géomètre.
- Le produit ne donne pas l'image à jour du terrain, la mise à jour exigeant un certain délai.

Nous vous signalons également que les extraits de la mensuration officielle peuvent contenir des données juridiquement en vigueur et/ou des données juridiquement non en vigueur. Pour connaître cette information, veuillez consulter l'attribut "Statut juridique" de la couche "distribution des plans" du thème cadastre sur le géoportail (<http://sitn.ne.ch/theme/cadastre>)

2. Documentation

- Les servitudes sont en cours de numérisation selon la directive cantonale:
<http://sitn.ne.ch/web/reglements/servitudes.pdf>
Par conséquent, les couches 066xx sont renseignées uniquement là où les servitudes sont saisies, seul le Registre Foncier en donne la totalité.
- Norme 7011 : Modèle Interlis MD01MONE40 -
<http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SGRF/mensuration/Documents/Directives/7011.pdf>
- Norme 7040 : GEOBAT NE complet -
<http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SGRF/mensuration/Documents/Directives/7040.pdf>
- Norme 7041 : GEOBAT NE simplifié -
<http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SGRF/mensuration/Documents/Directives/7041.pdf>
- Les conditions de production de plans: http://sitn.ne.ch/web/reglements/Cond_production_plan.pdf